

REGLEMENT DE LA

Art. 1 La Randolune est une randonnée à caractère sportif, nécessitant une bonne condition physique, une pratique régulière du VTT en terrain accidenté. Cette randonnée est guidée et encadrée, elle exclut tout esprit de compétition.

Art. 2 La Randolune est une randonnée nocturne : un éclairage d'une autonomie de 4 heures est obligatoire.

Art. 3a Randonnée à VTT
Le port du casque est obligatoire. Seuls les vélos "tout terrain" en état seront acceptés au départ. Un nécessaire de réparation est obligatoire. Le nombre de participants est limité à 160.

Art. 3b Randonnée à pied
Prévoir une tenue adaptée à la randonnée en terrain accidenté (chaussures de marche, vêtements adaptés à la météo). Le nombre de participants est limité à 40.

Art. 4 La Randolune est ouverte à toute personne de plus de 14 ans. Pour les mineurs : retourner le bulletin d'inscription avec l'autorisation parentale signée et présenter une pièce d'identité sur place.

Art. 5 L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de problèmes matériels, de défaillance physique ou psychique.

Art. 6 L'esprit même de la randonnée exclut l'usage d'appareil audio (respect de l'environnement et des randonneurs).

RANDOLUNE

Art. 7 Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et les directives des organisateurs.

Art. 8 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident.

Art. 9 Une assistance sanitaire sera assurée.

Art. 10 Toute personne engagée ne sera pas remboursée en cas de désistement.

Art. 11 Sans nouvelle de la part de l'organisateur, l'inscription est effective.

Art. 12 Une assurance de type responsabilité civile est souscrite pour la Randolune.

Pour votre sécurité, l'organisation prévoit :

- un encadrement de qualité
- une assistance technique
- des moyens radios et téléphoniques
- une assistance sanitaire



INFOS PRATIQUES

Rendez-vous à 20 heures
le samedi 29 Septembre 2018

Saint-Aubin Tennis Club
90B Avenue Pasteur
Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Parking surveillé -

VILLE DE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

rando  une
Découvrez de nouvelles sensations

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Une randonnée nocturne à VTT ou à pied au profit de la Ligue contre le cancer



Une manifestation proposée par la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en partenariat avec :



TOUS EN CHEMIN CONTRE LE CANCER

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer dûment rempli et signé après avoir pris connaissance du règlement.

NOM

Prénom

Adresse

Age

Tel

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom Tel

M'inscris à la randonnée nocturne

à VTT Pédestre

Reconnais avoir lu et accepte le règlement

Signature :

Pour les mineurs et seulement les mineurs

Je soussigné(e)
autorise mon fils / ma fille à participer à la Randolune,
randonnée nocturne du 29 septembre 2018

Pièce d'identité du mineur à présenter le jour du départ

Signature :

randoune
association de loisirs

Retournez ce bulletin signé, complété et accompagné de votre
chèque de 10 € libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, avant le
14 septembre 2018 à :

Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Service des affaires sportives - "La Randolune"
Esplanade de Pattensen - CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Votre inscription ne sera effective que si elle arrive parmi les 160
premières (rando VTT) ou les 40 premières (rando pédestre)

VTTistes

Retenez dès à présent votre
nuit du 29 septembre 2018
pour une randonnée nocturne
dans le massif forestier de la
Londe - Rouvray



randoune
sensations
Découvrez de nouvelles



la **RANDOLUNE** c'est :

- une randonnée sportive nocturne
- une allure collective et encadrée
- un ravitaillement à mi-parcours
- des sensations nouvelles assurées
- la découverte de la randonnée de nuit,
dans un esprit convivial
- l'intégralité du montant des inscriptions
reversée à La Ligue contre le Cancer.
- un tee-shirt offert à chaque participant

Pour toute information :
Service des Sports : 02.35.81.75.52

La **RANDOLUNE** à VTT

NOUVEAU PARCOURS DE 39 KM
NOMBRE MAXI DE VTT : 160

La **RANDOLUNE** à Pied

NOUVEAU PARCOURS DE 15 KM
NOMBRE MAXI DE Marcheurs : 40



Attention ! Nombre de places limité.
Ne tardez pas à renvoyer votre
inscription !

Votre inscription ne sera effective que si elle arrive parmi
les 160 premières (rando VTT) ou les 40 premières (rando
pédestre)